



Circulaire n° 5528 du 15/12/2015

Soutien aux élèves de l'enseignement secondaire pour le lancement d'une campagne de lutte contre le (cyber) harcèlement au sein de l'école – Appel à projets

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : secondaire, ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- jusqu'au 29 février 2016

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 29/02/2016

Mot-clé :

Harcèlement – violence scolaire

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux centres PMS.

Signataire

Ministre / Administration : Madame Joëlle MILQUET, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

Personne de contact au Cabinet

Isabelle Pistone 02/801 78 77 isabelle.pistone@gov.cfwb.be

Numéro vert de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Assistance Ecole 0800/20 410 assistance.ecoles@cfwb.be

Nombre de pages : 6

Soutien aux élèves pour le lancement d'une campagne de lutte contre le (cyber) harcèlement au sein de l'école – Appel à projets

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des nombreuses mesures¹ approuvées le 26 août 2015 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons décidé de soutenir, dans un appel à projets complémentaire, les élèves qui souhaitent initier au sein de leur école un projet de lutte contre le harcèlement ou le cyber harcèlement.

En effet, comme annoncé dans la circulaire n°5415, des démarches collégiales initiées par les élèves eux-mêmes et leur mobilisation peuvent faire reculer ce phénomène souvent peu visible mais destructeur. L'actualité dernière vient encore de nous en faire la démonstration.

Afin d'offrir, une nouvelle fois, la possibilité aux élèves de devenir des acteurs à part entière de la lutte contre le (cyber) harcèlement et de développer leur propre campagne de prévention et/ou de prise en charge du phénomène au sein de l'école, **un soutien financier de 1000 € pourra être octroyé pour les projets sélectionnés, dans la limite du budget disponible.**

Les supports de communication créés pourront ensuite être diffusés au sein de votre établissement et des plateformes existantes avec l'objectif de susciter une dynamique auprès des élèves d'autres établissements scolaires.

Le Comité des élèves francophones (CEF - cef.asbl@lecef.org - 02/414.15.11) offrira aux élèves participant un accompagnement méthodologique à l'élaboration de leur projet. Un kit, baptisé « **Clé sur porte** », sera mis à la disposition des élèves porteurs du projet.

L'annexe 1 précise les conditions de participation, les critères de sélection et les modalités pratiques pour poser sa candidature. Le formulaire est à renvoyer pour au plus tard le 29 février 2016 et le projet pourra être développé jusqu'au 30 juin 2017.

Par ailleurs, le CEF met également à la disposition des élèves de l'enseignement secondaire un prospectus visant à les informer de la problématique du harcèlement. Il présente les services d'aide auxquels les jeunes peuvent faire appel.

Ce triptyque peut être téléchargé sur la plate-forme « harcèlement » (www.enseignement.be/harcelement) ou sur le site du CEF (www.lecef.org).

¹ Circulaire n° 5415 du 17/09/2015 – « Nouveaux dispositifs mis à disposition des établissements scolaires qui le souhaitent en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire », téléchargeable via le lien : http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5646

Par ailleurs, je me permets de porter à votre attention les différents outils liés à la prévention et à la prise en charge du (cyber) harcèlement en milieu scolaire mis dès à disposition des écoles et détaillés sur le site www.enseignement.be/harcelement et de vous rappeler l'importance que l'établissement scolaire s'investisse clairement dans cette problématique, par exemple, en intégrant un dispositif de prévention et de prise en charge dans le projet d'établissement ou en précisant, dans le règlement d'ordre intérieur, les règles et sanctions relatives aux faits de (cyber)harcèlement.

Si l'objectif final est de réduire significativement et de manière durable le harcèlement, la condition est que cela ne pourra se faire qu'en mobilisant tous les acteurs concernés, chacun dans son lieu d'action, comme partenaires et responsables.

Pour les parents d'élèves, un triptyque, réalisé grâce à la collaboration des Associations de Parents, peut être également obtenu via le numéro vert « Assistance Ecoles » de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (0800/20 410).

En espérant que le présent appel à projets suscite l'intérêt de vos équipes éducatives à participer avec leurs élèves à cette dynamique, je vous souhaite un excellent succès dans vos démarches de prévention.

**La Ministre de l'Education, de la Culture et
de l'Enfance**

Joëlle MILQUET

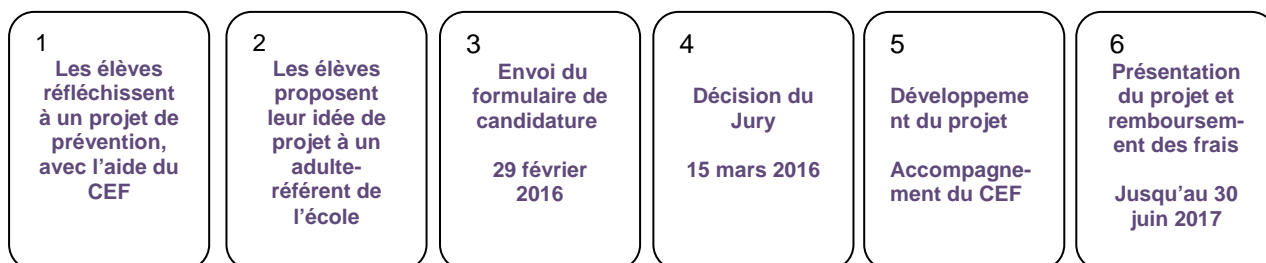
Annexe 1 : Appel à projets pour la mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement

Les critères de sélection :

La campagne proposée devra nécessairement :

- ✓ avoir pour objectif de sensibiliser les élèves à la thématique du harcèlement à l'école, soit dans sa prévention, soit dans sa prise en charge ;
- ✓ être cohérente avec les objectifs du projet de l'établissement de l'école ;
- ✓ s'adresser à tous les élèves de l'école, sans exception ;
- ✓ comporter une production finale (une affiche, une vidéo, un montage photos, une pièce de théâtre, une exposition, l'organisation d'une conférence, ...)
- ✓ être construite par une équipe composée au minimum d'élèves issus de trois classes différentes ;
- ✓ impliquer et requérir la participation active d'au moins 10 élèves ;
- ✓ avoir un sens par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école, ... ;
- ✓ envisager des prolongements après la réalisation de l'activité proprement dite.
- ✓ Solliciter un budget adéquat.

Etape de la procédure :



1. Les élèves se rassemblent et réfléchissent ensemble à un projet de campagne qu'ils pourraient mener au sein de l'école.

Un adulte-référent (un enseignant, un éducateur, le médiateur, un agent du CPMS, un partenaire extérieur, ...) peut, à ce stade, également initier la démarche en favorisant auprès des élèves la réflexion par des méthodes participatives. Il est essentiel d'intégrer tous les élèves à cette étape d'échanges sur la thématique, pour susciter la mobilisation, indispensable à ce projet.

Les élèves, à ce stade, peuvent contacter le Comité des Elèves Francophones (CEF - cef.asbl@lecef.org - 02/414.15.11) pour obtenir le kit « **Clé-sur-Porte** » qui leur offre un accompagnement méthodologique au développement d'un projet de lutte contre le harcèlement. L'adulte-référent

peut également contacter le CEF pour obtenir des conseils sur cette démarche.

Dès que le projet de campagne à mener au sein de l'école prend forme, les élèves le proposent à un adulte-référent de l'école et à la Direction qui leur donne son accord pour mener la campagne au sein de l'établissement scolaire.

1. L'adulte-référent complète le formulaire de candidature pour au plus tard le **29 février 2016.**
2. Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères de sélection définis ci-dessus. Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection est atteint, l'ordre chronologique d'envoi des candidatures sera d'application.

Le Jury communiquera les résultats pour au plus tard le **15 mars 2016.**

Si le projet est sélectionné :

3. Les élèves développent et mènent leur campagne, avec l'aide de l'adulte-référent et l'appui du CEF, si nécessaire.
4. A la fin du projet, les élèves pourront envoyer leur production (s'il s'agit d'une affiche, d'un montage vidéo), ou le récit de leur campagne accompagné de la fiche d'évaluation².

Toutes les pièces justificatives des dépenses seront également transmises lors de cette étape.

5. Les projets de campagne seront présentés lors d'une journée consacrée au harcèlement. Les productions vidéo seront mises en valeur sur les sites officiels de la Fédération-Wallonie Bruxelles.

Après vérification des factures et réception du formulaire d'évaluation, les montants dépensés seront remboursés à l'école à hauteur de 500 € maximum.

Remarque : Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image et/ou de droits d'auteur.

² Une fiche d'évaluation sera transmise à l'adulte-référent après la sélection.

Formulaire de candidature pour l'appel à projets « mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement »

À retourner pour le 29 février 2016 au plus tard à l'adresse électronique suivante :
harcelement@cfwb.be

Nom de l'établissement scolaire :

Nom et prénom du chef d'établissement :

Numéro de téléphone direct :

Niveau : Fondamental ordinaire – Secondaire ordinaire – CEFA - Fondamental spécialisé - Secondaire spécialisé

Réseau : WBE – OS – LSC – LSNC

Nombre total d'élèves :

Adresse :

Code postal : **Localité :**

Tél. : **Courriel :**

Adulte-référent pour le projet :

Nom :
Prénom :
Statut :
Tél :
Courriel :

Nombre d'élèves « porteurs » du projet de campagne :

Nombre d'élèves concernés par la réalisation de la campagne ?

Classes concernées :

Années concernées :

Autre(s) partenaire(s) associé(s) au projet de campagne :

Nom de l'organisme :
Adresse :

Code postal :	Localité :
Personne de contact :	
Tél. :	Courriel :

Présentation du projet de campagne de lutte contre le harcèlement
Titre du projet de la campagne :
Type de production (vidéo, affiche, événement,...) :
Description du projet de campagne :
Description des étapes nécessaires à sa réalisation :
Comment allez-vous sensibiliser tous les élèves de l'école ?
Avez-vous contacté le CEF pour obtenir une aide à l'élaboration du projet ?
Un partenaire extérieur à l'école est-il envisagé dans la réalisation du projet ?
Comment cette campagne s'inscrira-t-elle dans la durée ?
Comment allez-vous mesurer son impact au sein de l'école ?

Budget sollicité :

Décrivez précisément les dépenses financières que votre projet impliquera:

① Ne seront soutenues que les dépenses mentionnées ici et acceptées par le jury de sélection.

Description des dépenses	Montant en €
1.	€
2.	€
3.	€
TOTAL (soutien de maximum 1000 €)	€

Si la réalisation de votre projet coûte plus de 1000 €, précisez le coût total :

<u>Signature du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur concerné et date :</u>
